



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec  
District d'Abitibi  
Municipalité de Rapide-Danseur

**Séance ordinaire** du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 5 mars 2018 à 19 h 30 à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

Mme Nadia St-Pierre	Conseillère	siège no 1
Mme Lorraine Doucet-Dion	Conseillère	siège no 2
Mme Line Giasson	Conseillère	siège no 3
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
M. Roger Decoeur	Conseiller	siège no 5
Mme Annie Gauthier	Conseillère	siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Lucie Gravel directrice générale.

Présence de 3 citoyens.

### 1. MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux citoyens et aux membres du conseil.

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal des extraordinaires du 22 janvier et régulière du 5 février
4. États financiers de janvier 2018
5. Dépenses
6. Correspondances
  - 6.1 Conseil de la culture 60.00\$ adhésion
  - 6.2 Financement La Chrysalide
  - 6.3 Fermeture dossier MTQ sur la 393
  - 6.4 Info tonnage recyc 24.08 déchets 95.77 tonnes
7. Période de questions
8. Comptabilité & employés
  - 8.1 Adopter régie interne projet RAGARO
  - 8.2 Avis de Motion salaires des élus
  - 8.3 Adhésion à la FQM ( 895.93\$)
  - 8.4 Sonnette avec batterie Atelier Touche-à-Tout
  - 8.5 Colloque Cain Lamarre 19 avril 2018
  - 8.6 Remb TPS 21,745.00\$ TVQ 21,815.95\$
  - 8.7 Remb reddition compte Chemin Balbuzard 64,400.00\$
9. Lots
  - 9.1 Projet d'un citoyen achat d'un lot
  - 9.2 Programme de reboisement social
  - 9.3 2 Demandes de subvention accès à la propriété
  - 9.4 Patrick Descarreaux description technique servitude cimetièrè 850.00\$ + tx
  - 9.5 Caractérisation des sols
  - 9.6 Fonds mise en valeur des lots MRC
  - 9.7 Bilan financier forestier 2013-2018 (16,010.38\$)
10. Chemins
  - 10.1 Montant forfaitaire balayage zone urbaine MTQ
  - 10.2 Bélanger et Fille 3e paiement contrat déneigement 14,017.76\$
  - 10.3 Immatriculations tracteur 465.32\$ camion 538.32\$
  - 10.4 Soumission lumières de rue ou fin avec le même entrepreneur
  - 10.5 Tournée de consultation sur la voirie (tenue à Val d'Or)



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

- 10.6 Bélanger et Fille Abrasif de février 64.80\$
- 10.7 Fin au protocole entente génie civil services au coût de 42.00\$  
heure

### 11. Sécurité

- 11.1 Paiement contrat Brigade pompier 1 de 3 (9,261.00\$)
- 11.2 Adoption du rapport annuel activité incendie

### 12. Divers

- 12.1 Autoriser Mme Julie Mainville projet halte routière  
22,542.00\$
- 12.2 Mandater le maire et la dg signature cimetièr
- 12.3 Démarche prendre soin de notre monde pour juin (soutien  
financier 1000.00\$)
- 12.4 Droit de passage sentiers motoneige récréatif et territoire  
public
- 12.5 Mainlevée sur rétrocession autoriser le maire à signer (notaire  
Lyne Carreau)
- 12.6 Média poste avis JLR frais cendre dans les bacs à ordures
- 12.7 Loisirs et sports 2017-2018 (90.00\$)
- 12.8 Bail gravière Rang de la lune Transport R. Bérubé
- 12.9 Hecla-Québec don 1000.00\$ projet jeunesse au 30 mars
- 12.10 PIQM MADA projet au 16 mai 2018
- 12.11 Auto-rein média poste

### 13. Dossiers en suspend

- 13.1 Règlement nuisances et feu
- 13.2 Secouriste en milieu de travail

### 14. Invitations

- 14.1 Invitation CISSS le 28 février à 19 heures 4e étage hôpital
- 14.2 Carrefour action municipale 11 avril Rouyn 16 h à 20 h.

### 15. Varia

### 16. Dates prochaines réunions

### 17. Période de questions

### 18. Fermeture de l'assemblée

2018-03-066

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Line Giasson  
et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers  
présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire  
avec le varia ouvert;

ADOPTÉ.

### 3. Adoption du procès-verbal des extraordinaires du 22 janvier et régulière du 5 février

2018-03-067

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par M. Roger Decoeur  
et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers  
présents;

QUE les procès-verbaux du 22 janvier et le procès-verbal du 5  
février 2018 soient acceptés tels que présentés au  
conseil;

ADOPTÉ.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

### 4. États financiers janvier 2018

Des revenus de 11,349.30\$ et des dépenses de 32,596.74\$ ont été enregistrés pour janvier 2018, pour un solde au livre au 31 janvier 2018 de 135,448.56\$.

### 5. Dépenses

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyé par Mme Nadia St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise, pour la période du 1<sup>er</sup> février au 28 février 2018, les dépenses suivantes :

les salaires des employés :	3 878.68\$
la rémunération des élus :	1 760.20\$
les dépenses faites par paiements préautorisés :	2 567.46\$
les dépenses de février à payer en mars	4 593.45\$

le tout représentant un total de 12,799.79\$, la directrice générale /secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées;

ADOPTÉ.

### 6. Correspondance

#### 6.1 Conseil de la Culture 60.00\$ adhésion

ATTENDU QUE la municipalité paie son adhésion au Conseil de la Culture depuis 2009;

ATTENDU QUE le coût de l'adhésion est de 60.00\$ et que celui-ci a été mis au budget de 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Annie Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

DE renouveler l'adhésion au Conseil de la culture au coût de 60.00\$;

ADOPTÉ.

#### 6.2 Financement La Chrysalide

ATTENDU QUE la Chrysalide est une maison répit-dépannage et d'hébergement pour personnes en déficience intellectuelle, physique ou ayant un trouble de l'autisme;

ATTENDU QUE l'organisme a fait l'acquisition d'un bâtiment et qu'il est en campagne de financement;

ATTENDU QU' aucun montant n'avait été prévu au budget pour cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Nadia St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillères et

2018-03-068

2018-03-069

2018-03-070



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

conseillers présents;

DE contribuer à la campagne de financement au montant de 25.00\$ seulement étant donné que la demande n'était pas au budget mais de prévoir une politique de dons pour les prochaines années;

ADOPTÉ.

### 6.3 Fermeture du dossier MTO sur la 393

Info. Nous avons été avisés que le dossier était fermé pour le moment concernant les travaux qui devaient être effectués sur la route 393. Les travaux se feront plus tard, mais les besoins en superficie pourraient changer suite aux décisions de la CPTAQ.

### 6.4 Info tonnage recyc 24.08 déchets 95.77 tonnes

Info. Le tonnage pour le recyclage effectué à la municipalité est de 24.08 tonnes. Le tonnage pour la collecte des déchets est de 95.77 tonnes.

## 7. Période de questions

## 8. Comptabilité & employés

### 8.1 Adopter régie interne projet RAGARO

ATTENDU QUE le comité RAGARO a préparé un document de régie interne sur le fonctionnement de celui-ci;

ATTENDU QUE le conseil municipal est favorable à ce projet d'entente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal adopte la politique de régie interne rattaché au projet RAGARO;

ADOPTÉ

### 8.2 Avis de Motion salaires des élus

Aucun avis de Motion n'est apporté.

### 8.3 Adhésion à la FQM

ATTENDU QUE la cotisation à la Fédération Québécoise des Municipalités est de 895.93\$ pour l'année 2018;

ATTENDU QUE le Fonds de défense de 34.44\$ s'ajoute à ce montant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Roger Decoeur, appuyé par Mme Line Giasson et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise le paiement de 930.37\$ pour l'adhésion à la FQM ainsi qu'au Fonds de défense pour l'année 2018;

ADOPTÉ

2018-03-071

2018-03-072



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

### 8.4 Sonnette avec batterie Atelier Touche-à-Tout

ATTENDU QUE l'Atelier Touche-à-Tout aimerait installer une sonnette à l'entrée pour accommoder leurs membres quand les employés de bureau ne sont pas là;

ATTENDU QUE cette dépense serait entièrement à leurs frais;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyé par Mme Line Giasson et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise l'installation d'une sonnette à l'entrée aux frais de l'Atelier Touche-à-Tout mais demande qu'une petite affiche soit installée pour indiquer que celle-ci est pour l'Atelier;

ADOPTÉ

### 8.5 Colloque Cain Lamarre 19 avril 2018

ATTENDU QUE l'équipe d'avocats Cain Lamarre nous invite pour un Colloque municipal et environnement le 19 avril 2018 à Amos;

ATTENDU QUE ces formations sont gratuites;

ATTENDU QUE la directrice-générale est intéressée à y participer, de même que notre inspectrice-municipale et une conseillère municipale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice-générale, l'inspectrice-municipale ainsi que la conseillère Mme Annie Gauthier soient autorisées à assister à ces formations qui sont gratuites;

QUE les frais de déplacement et de repas soient remboursés pour ces formations, le covoiturage est à prioriser;

ADOPTÉ

### 8.6 Remb TPS TVQ

Info. Nous avons reçu le remboursement de la TPS pour 2017 au montant de 21,745.00\$ et le montant de TVQ au montant de 21,815.95\$.

### 8.7 Remb. Reddition compte Chemin Balbuzard 64,400.00\$

Info. Nous avons reçu le remboursement suite à la reddition de compte pour le Chemin Balbuzard. 40,000.00\$ sur le 100,000.00\$. 9 400.00\$ sur le 47,000.00\$. 15,000.00\$ demande de 2017. Pour un montant total de 64,400.00\$.

2018-03-073

2018-03-074



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

### 9. Lots

#### 9.1 Projet d'un citoyen achat d'un lot

ATTENDU QU' un citoyen a présenté un projet au conseil municipal dans l'éventualité d'acquérir un lot de la municipalité soit le 5 519 140;

ATTENDU QUE ce lot est un lot épars selon l'entente qu'il y a eu avec la MRC;

ATTENDU QUE selon cette entente, la municipalité devrait retourner 85% de la valeur du lot soit 6 874.80\$;

ATTENDU QUE le lot est évalué à 8 100.00\$;

ATTENDU QUE si le conseil décidait de vendre ce lot, il devrait être vendu à titre onéreux et devrait être mis en vente;

ATTENDU QU' après discussion avec un représentant de la MRC, celui-ci déconseille de se départir de ce lot;

ATTENDU QUE la municipalité ne possède pas de superficie appréciable dans le secteur du village autre que ce lot, advenant un développement inattendu;

ATTENDU QU' une servitude existe sur ce lot pour le passage des motoneiges, qui pourraient être remis en fonction pour les usagers de Rapide-Danseur;

ATTENDU QU' une tour d'observation pourrait être installée sur les rochers;

ATTENDU QUE d'autres sentiers pourraient être aménagés;

ATTENDU QUE des projets immobiliers pourraient être réalisés dans le futur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Roger Decoeur, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE ne pas céder le lot 5 519 140 pour toutes les raisons énoncées plus haut;

QUE le projet présenté est un beau projet pour le promoteur mais que la municipalité doit avoir une vision d'avenir et conserver ses acquis pour le futur;

QUE les prochains conseils devraient tenir compte de ces arguments pour une prise de décision dans l'avenir;

ADOPTÉ

#### 9.2 Programme de reboisement social

Nous avons reçu un appel de projets pour des arbres décoratifs. M. François Cloutier a pris les informations et déconseille de poursuivre la demande.

#### 9.3 Deux demandes de subvention accès à la propriété

À suivre

2018-03-075



N° de résolution  
ou annotation

2018-03-076

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

### 9.4 Patrick Descarreaux description technique servitude cimetièrre

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Line Giasson et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE faire parvenir le paiement de 850.00\$ + taxes à Patrick Descarreaux arpenteur pour la description technique de la servitude du cimetièrre;

ADOPTÉ.

### 9.5 Caractérisation des sols

#### Proposition sur les limites des affectations du territoire en zone agricole permanente

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest (MRCAO) s'est engagé envers le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à :

1. procéder à la caractérisation de la zone agricole permanente;
2. demander la présence et la contribution des acteurs;
3. modifier le schéma d'aménagement et de développement en fonction de l'entente de l'ensemble des acteurs sur le résultat de cette démarche;

ATTENDU QUE le ministre demande à la MRCAO de :

1. réviser les limites des affectations agricoles dynamiques, agroforestières et forestières;
2. modifier le schéma d'aménagement et de développement pour :
  - retirer le concept d'une résidence par lot originaire dans l'affectation agricole dynamique;
  - mettre en place des mesures adéquates de contrôle de l'implantation d'usages non agricoles dans l'affectation agricole dynamique;

ATTENDU QU' une proposition a été élaboré par un comité technique régional formé d'un représentant du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ), de la Fédération de l'union des producteurs agricoles de l'Abitibi-Témiscamingue et de la MRC d'Abitibi-Ouest et ce, relativement aux limites des affectations du territoire au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRCAO;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la municipalité de Rapide-Danseur ont pris connaissance de la proposition du comité technique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Annie Gauthier, appuyé par M. François Cloutier et unanimement résolu de :

- demander que les bonifications suivantes soient apportées à la proposition du comité technique :

1. Les lots 5 519 064, 5 520 234, 5 520 272, 5 519 086, 6 052 569, 6 052 570, 5 519 090 et 5 520 270 du rang de la Scierie soient

2018-03-077



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

considérés agricole dynamique plutôt que agricole viable pour les raisons suivantes :

- Un agriculteur occupe ces terres
- Il possède aussi plusieurs unités animales

Cette nouvelle proposition est identifiée au point 1 sur la carte.

- demander que les bonifications suivantes soient apportées à la proposition du comité technique :
1. Les lots 5 519 144, 5 519 143, 5 519 141, 5 519 140, 5 520 386, 5 519 191, 5 520 528 Rang du détour, 5 520 155 Rang de la Scierie et 5 254 302 Route du village soient considérés agricole forestier plutôt que agricole viable pour les raisons suivantes :

- Les terres ont été reboisées
- Les arbres ont pris la place de l'agriculture depuis plusieurs années

Cette nouvelle proposition est identifiée au point 2 sur la carte.

ADOPTÉ

### 9.6 Fonds mise en valeur des lots MRC

#### APPUI AUX PROJETS DANS LE CADRE DU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST

ATTENDU QUE le Fonds de mise en valeur des lots intra-municipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et dans les territoires sous convention d'aménagement forestier (entente de délégation de gestion);

ATTENDU QUE l'année de référence s'échelonne du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre;

ATTENDU QUE trois dates de dépôt de projet sont établies, soient le 31 mars, le 31 août et le 30 novembre de chaque année;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rapide-Danseur souhaite obtenir une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intra-municipaux pour la réalisation des activités suivantes :

- Reboisement
- Dégagement de plantation
- Gravellage



# Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur



N° de résolution  
ou annulation

- Scarifiage
- Labourage agricole

ATTENDU QUE l'aide financière demandée est de 45,663.42\$;

2018-03-078

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. François Cloutier, appuyée de Mme Nadia St-Pierre et unanimement résolu par les conseillères et conseillers présents;

DE DÉPOSER une demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intra-municipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest pour un montant maximum de 45,663.42\$;

D'AUTORISER la directrice-générale Mme Lucie Gravel à signer la documentation relative au projet.

ADOPTÉ

## 9.7 Bilan financier forestier 2013-2018

<u>Revenus</u> de vente de bois	15,422.09\$	
Vente de bois de chauffage	1,120.63\$	
Fonds forestier reçu	71,388.42\$	
Autres remboursement	1,915.96\$	
<u>Dépenses</u> Fonds forestier donné		(71,388.42\$)
Sopfim Sopfeu		(2,448.30\$)
Solde fin année 2013-2018	16,010.38\$	

## 10. Chemins

### 10.1 Montant forfaitaire balayage zone urbaine MTQ

Vérifier les montants. À suivre.

### 10.2 Bélanger et Fille 3<sup>e</sup> paiement contrat déneigement

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE faire parvenir le 3<sup>e</sup> paiement de 14,017.76\$ + taxes à Bélanger et Fille pour le contrat de déneigement;

ADOPTÉ.

### 10.3 Immatriculation tracteur 465.32\$ camion 538.32\$

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyé par M. Roger Decoeur et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

2018-03-080



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

DE régler la facture d'immatriculation de 465.32\$ pour le tracteur et de 538.32\$ pour le camion;

ADOPTÉ.

### 10.4 Soumission lumières de rue ou fin avec le même entrepreneur

ATTENDU QUE Les Entreprises Électriques Roland Richard ont changé 12 lumières de rue à l'été 2017;

ATTENDU QUE le conseil veut poursuivre le transfert au DEL et changer les dix lumières qui restent;

EN CONSÉQUENCE'

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé par M. Roger Decoeur et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE redemander une soumission à Les Entreprises Électriques Roland Richard;

DE demander une autre soumission si les coûts ont augmentés considérablement;

ADOPTÉ

### 10.5 Tournée de consultation sur la voirie tenue à Val d'Or

ATTENDU QUE le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur André Fortin, a lancé une tournée de consultation auprès des municipalités régionales de comté et des municipalités « *Afin d'apporter des améliorations à la gestion des programmes de voirie locale* »;

ATTENDU QUE le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur André Fortin a déclaré: « *Cette tournée sera l'occasion pour les municipalités de l'est comme de l'ouest du Québec d'avoir pleinement leur voix au chapitre dans la révision de nos programmes de voirie locale. Elles pourront faire valoir leurs commentaires et proposer des simplifications, des allègements et des améliorations à la gestion de ces programmes.* »;

ATTENDU QUE la ministre déléguée aux Transports, madame Véronique Tremblay, a déclaré: « *Le but de cette opération est simple: continuer d'aider les municipalités à assumer leurs responsabilités en ce qui concerne leur réseau routier. Cette démarche témoigne de manière éloquente de notre écoute des besoins du monde municipal.* », dont la MRC d'Abitibi-Ouest fait partie;

ATTENDU QUE seule la MRC de la Vallée-de-l'Or et les municipalités de ce territoire, représentant à peine 10 % de la voirie locale en Abitibi-Témiscamingue, ont été invitées à participer à la « consultation » le 16 janvier 2018, à Val D'Or;

ATTENDU QUE les «...informations qui ont aidé le ministère à déterminer quelles seraient les MRC consultées sont la superficie terrestre, la population et le kilométrage de chemins locaux. »;

2018-03-081



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

ATTENDU QUE les proportions des kilomètres de chemins locaux à la charge des municipalités, par MRC, sont les suivantes:

- MRC d'Abitibi (725 km) 29 %
- MRC d'Abitibi-Ouest (610 km) 25 %
- MRC (Ville) de Rouyn-Noranda (387 km) 16 %
- MRC du Témiscamingue (484 km) 20 %
- MRC de la Vallée-de-l'Or (253 km) 10 %

(Données arrondies tirées du site de l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue);

ATTENDU QU' au fil des années, les municipalités et la MRC d'Abitibi-Ouest sont fréquemment intervenues, précisément à l'égard des objets de l'actuelle « consultation »;

ATTENDU QU' à la consultation tenue à Val D'Or le 16 janvier dernier, ni les municipalités, ni la MRC d'Abitibi-Ouest n'ont été invitées à participer à la « consultation »;

ATTENDU les impacts très importants découlant d'une réelle consultation dont les simplifications, les allègements et les améliorations à la gestion des programmes proposés par les participants;

ATTENDU QUE les municipalités et la MRC d'Abitibi-Ouest font leur propos du ministre, monsieur André Fortin et de la ministre déléguées, madame Véronyque Tremblay et demandent qu'il y ait une véritable consultation sur leur territoire,

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé par M. Roger Décoeur et unanimement résolu:

- DE SIGNIFIER au ministre, monsieur André Fortin, que les municipalités et la MRC d'Abitibi-Ouest demandent d'avoir pleinement droit au chapitre et d'être entendues;
- DE DEMANDER au ministre, monsieur André Fortin, de tenir une consultation en Abitibi-Ouest et d'offrir à des représentants municipaux des autres territoires non consultés en Abitibi-Témiscamingue d'y participer;
- D'INTERPELLER la Fédération québécoise des municipalités en vue d'obtenir son intervention auprès du ministre, monsieur André Fortin, afin qu'une consultation se tienne sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest.

ADOPTÉ

2018-03-082



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

2018-03-083

### 10.6 Bélanger et Fille Abrasif de février

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la facture pour l'abrasif de février soit réglée à Bélanger et Fille au montant de 64.80\$;

ADOPTÉ.

### 10.7 Fin au protocole d'entente génie civil services au coût de 42.00\$ l'heure

Info. Selon le programme PIQM Volet 3, des protocoles d'entente avaient été signés avec certaines municipalités. Le programme a pris fin le 31 décembre 2017. Les services en génie civil demeurent, au coût de 42.00\$ l'heure.

## 11. Sécurité

### 11.1 Paiement contrat Brigade pompier 1/3 (9,261.00\$)

ATTENDU QUE la municipalité de Rapide-Danseur a reconduit son contrat avec la Ville de Duparquet pour les services incendie de leur Brigade de pompiers;

ATTENDU QUE le montant de l'entente pour 2018 est de 23,152.50\$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Line Giasson et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE verser le 1<sup>er</sup> paiement de 3 soit 40% du montant : 9,261.00\$;

ADOPTÉ.

### 11.2 Adoption du rapport annuel activité incendie

ATTENDU QUE conformément à l'action #11 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC d'Abitibi-Ouest et à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie du Québec, la MRC d'Abitibi-Ouest doit élaborer le Rapport annuel d'activités 2017 en y mentionnant les mesures prévues (réalisées ou non) au Plan de mise en œuvre annexe 8 du Schéma;

ATTENDU QUE chaque municipalité doit remplir son propre rapport et le transmettre à la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Roger Decoeur, appuyé par Mme Nadia St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal adopte le rapport annuel d'activités incendie pour l'année 2017, tel que demandé et qui comprend les onglets actions et

2018-03-084

2018-03-085



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

indicateurs de performances et que celui-ci soit transmis à la MRC d'Abitibi-Ouest;

ADOPTÉ.

### 12. Divers

#### 12.1 Autoriser Mme Julie Mainville projet Halte routière 22,542.00\$ Confirmer la contribution de la municipalité

ATTENDU QUE le conseil municipal veut bonifier sa demande initiale au Fonds de développement des territoires pour des travaux à la Halte-routière pour un montant de 25,000.00\$ environ pour finaliser les travaux considérés de la phase trois du projet;

ATTENDU QU' il reste un fonds inutilisé de 22,542.00\$ provenant du Fonds de développement des territoires;

ATTENDU QUE l'aide de Mme Julie Mainville serait la bienvenue dans ce dossier;

ATTENDU QUE la municipalité confirme l'apport de sa contribution pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ, par M. François Cloutier, appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité bonifie sa demande au Fonds de développement des territoires et utilise le solde de 22,542.00\$ pour des travaux à la Halte-routière pour finaliser les travaux considérés la phase trois du projet;

QUE Mme Julie Mainville soit autorisée à travailler sur le projet en lien avec les responsables du dossier;

QUE la municipalité confirme l'apport de sa contribution pour ces travaux;

ADOPTÉ

#### 12.2 Mandater le maire et la d.g. signature cimetièrè

ATTENDU QUE le contrat pour l'acquisition de la parcelle de terrain du cimetière sera prêt sous peu;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyé par Mme Annie Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

2018-03-086

2018-03-087



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

QUE le maire M. Alain Gagnon et la directrice-générale Mme Lucie Gravel soient autorisés à signer le contrat notarié pour l'acquisition d'une parcelle de terrain pour le cimetière;

ADOPTÉ.

### 12.3 Démarche prendre soin de notre monde pour juin (1000.00\$)

ATTENDU QUE la démarche « Prendre soin de notre monde » comprend une petite session de sensibilisation d'environ une heure à laquelle quelques élus ont participé;

ATTENDU QUE la 2<sup>e</sup> étape est de faire une réflexion sur notre projet avec M. Paul St-Amant de la direction santé publique;

ATTENDU QUE la 3<sup>e</sup> étape est un accompagnement de notre ressource locale dans notre projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Roger Decoeur, appuyé par Mme Line Giasson et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité entreprenne des démarches pour faciliter l'accès et revitaliser nos sentiers;

QUE la municipalité s'inscrive dans la démarche pour profiter d'un soutien financier de 1000.00\$;

ADOPTÉ.

### 12.4 Droit de passage sentiers motoneige récréatif et territoire public

ATTENDU QUE le Club de motoneige Abitibi-Ouest Inc est à refaire la mise à jour de ses droits de passage terrestre;

ATTENDU QUE ceux-ci désirent obtenir le renouvellement de cette autorisation de passage de motoneiges à l'intérieur de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé par M. Roger Decoeur et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise le droit de passage sur le territoire de la municipalité, tel que présenté sur le plan;

QUE la halte routière soit exclue de cette autorisation;

ADOPTÉ.

### 12.5 Mainlevée sur rétrocession autoriser le maire et la dg

ATTENDU QUE la notaire Me Lyne Carreau a préparé une quittance afin de radier le préavis d'inscription d'une clause de rétrocession inscrite au registre foncier sous le numéro 21 336 691;

2018-03-088

2018-03-089



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

2018-03-090

ATTENDU QUE les frais de cette quittance reviennent au propriétaire-vendeur et non à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par M. Roger Decoeur, appuyé par Mme Nadia St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise le maire M. Alain Gagnon et la directrice-générale Mme Lucie Gravel à signer l'acte notarié de mainlevée sur rétrocession;

ADOPTÉ.

### 12.6 Média poste avis JLR frais cendre dans les bacs à ordures

ATTENDU QUE notre entrepreneur pour les déchets et recyclage, nous a fait parvenir une information selon laquelle des citoyens auraient mis de la cendre lousse dans les poubelles;

ATTENDU QUE des frais pourraient nous être facturés;

ATTENDU QUE suite à cet envoi la directrice-générale a envoyé un média-poste pour sensibiliser la population;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par Mme Annie Gauthier, appuyé par M. Roger Decoeur et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal entérine la décision de la directrice-générale pour l'envoi d'un média-poste;

ADOPTÉ.

### 12.7 Loisirs et sports 2017-2018 (90.00\$)

ATTENDU QUE le formulaire d'adhésion à Loisirs et Sports avait été rempli sur internet à l'été 2017;

ATTENDU QUE la facture ne nous avait pas été envoyée à ce moment là;

ATTENDU QUE la facture pour 2017-2018 vient de nous être envoyée et qu'une autre facture suivra en mars pour 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par M. Roger Decoeur, appuyé par Mme Nadia St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la facture pour Loisirs et Sports pour 2017-2018 soit payée au montant de 90.00\$ et qu'on attende la prochaine facture;

ADOPTÉ

### 12.8 Bail gravière Rang de la Lune Transport R. Bérubé

ATTENDU QUE Transport Raymond Bérubé exploite les deux gravières sur le lot # 37 du Rang de la Lune à Rapide-Danseur, soit celle au nord et celle au sud du lot;

2018-03-091

2018-03-092



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

ATTENDU QUE le Ministère Énergie et Ressources demande que l'entrepreneur aie l'appui de la municipalité pour opérer ces gravières;

ATTENDU QUE le conseil est favorable à appuyer la demande de Transport Raymond Bérubé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Annie Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal appuie la démarche de Transport Raymond Bérubé auprès d'Énergie et Ressources pour l'obtention d'un permis de bail non-exclusif sur le lot # 37 du Rang de la Lune à Rapide-Danseur, soit celle au nord et celle au sud du lot;

ADOPTÉ.

### 12.9 Hécla-Québec don 1000.00\$ projet jeunesse au 30 mars

ATTENDU QUE Hecla Québec collabore depuis 11 ans avec le club de golf Beattie de La Sarre au maintien de ses infrastructures et équipements;

ATTENDU QUE Hecla Québec tient à ce qu'une partie des profits engendrés par le tournoi de golf soit redistribuée à des organismes communautaires de la MRC d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU QUE le conseil est favorable à ce que le Comité de développement présente un projet pour nos jeunes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le Comité de développement et de loisirs de Rapide-Danseur présente un projet pour les jeunes auprès de Hecla Québec;

ADOPTÉ.

### 12.10 PIOM MADA projet au 16 mai 2018

ATTENDU QUE la municipalité peut présenter une demande à MADA (municipalité amie des aînées);

ATTENDU QUE nous devons préparer notre projet avant le 16 mai 2018;

ATTENDU QUE le conseil est favorable à présenter un projet ou à appuyer un organisme qui présenterait un projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE valider les besoins avec le Centre de dépannage et l'Atelier Touche-à-Tout;

2018-03-093

2018-03-094

2018-03-095





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

DE revenir avec la décision à la séance du 9 avril;

ADOPTÉ.

### 12.11 Auto-rein média poste

IL EST PROPOSÉ, par Mme Annie Gauthier, appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QU' un média poste soit envoyé pour la campagne de financement auto-rein;

QUE l'envoi du budget, du programme triennal en immobilisation, ainsi que des fournisseurs ayant eu des contrats avec la municipalité de plus de 25,000.00\$ soient distribués dans le même envoi;

ADOPTÉ

### 13. Dossiers en suspend

13.1 Règlement nuisances et feu

13.2 Secouriste en milieu de travail

Ces dossiers sont à suivre

### 14. Invitations

#### 14.1 Invitation CISSS le 28 février à 19 heures 4<sup>e</sup> étage hôpital

M. le maire est allé à cette rencontre. En résumé, ils vont garder six lits en psychiatrie.

#### 14.2 Carrefour Action municipale le 11 avril Rouyn 16 h à 20 h

ATTENDU QUE Carrefour Action municipale invite les élus responsables des questions familles-ainées à une rencontre d'information;

ATTENDU QUE cette participation est gratuite;

ATTENDU QUE cette démarche permettra d'en connaître davantage sur les politiques MADA (Municipalité amie des ainées) et MAE (Municipalité amie des enfants);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Nadia St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise les frais de déplacements pour un élu et la directrice-générale à cette rencontre d'information;

ADOPTÉ.

### 15 Varia

#### 15.1 Information décès

La mère du maire d'Authier-Nord est décédé. Exposition 8 mars à la Résidence funéraire de La Sarre.

2018-03-096

2018-03-097



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

### 15.2 Maire suppléant à la MRC

ATTENDU QUE le maire de Rapide-Danseur M. Alain Gagnon sera absent à la séance du 21 mars à la MRC;

ATTENDU QUE celui-ci veut se faire remplacer lors de cette réunion;

ATTENDU QUE M. François Cloutier présentement maire suppléant ne sera pas dans la région lors de cette réunion;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE Mme Annie Gauthier soit nommée maire suppléant en remplacement de M. Alain Gagnon et de M. François Cloutier;

ADOPTÉ.

### 16. Dates prochaines réunions

Séance de travail 3 avril à 19 heures

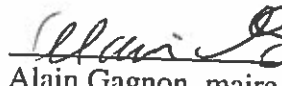
Séance régulière 9 avril à 19 heures 30

### 17. Période de questions

### 18. Fermeture de l'assemblée

Mme Line Giasson propose la fermeture l'assemblée. Il est 21 heures 25.

Accepté à l'unanimité.

  
Alain Gagnon, maire  
très.

  
Lucie Gravel, directrice générale sec-

2018-03-098

2018-03-099